

Présents : Maire : Patrick SAUTREY

Maires Adjoints : Gilles MONANGE - Jean-François GAULLIARD - Hervé GIBOUDAUD

Conseillers Municipaux : François BACLET - Jean Serge BERNOUX - Michel JACQUOT - Catherine MOINE

Absent excusé : Gérald BAUDRY - Michaël GAUTHIER

Absent :

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles MONANGE

1 6 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 11 FEVRIER 2014

2 6 LOYER DE LA CARRIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le géomètre a déterminé le volume de la cubature pour l'année 2013. Il rappelle que le mode de calcul du montant du loyer arrêté au bail est défini selon une partie fixe et une partie variable indexées sur l'indice GRA des granulats.

Le Conseil Municipal approuve le montant du loyer de la carrière.

3 6 COMPTE ADMINISTRATIF 2013

Monsieur Hervé GIBOUDAUD, Maire-Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal 2013.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 233 443.72 € et les recettes de fonctionnement à 491 221.39 € soit un excédent de fonctionnement de 257 777.67 €. Les dépenses

d'investissement s'élèvent à 325 129.33 € et les recettes d'investissement à 229 498.57 € soit un déficit d'investissement de 95 630.76 €.

En l'absence du Maire qui s'est retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

4 6 COMPTE DE GESTION 2013

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le Percepteur et qui fait apparaître un résultat excédentaire de clôture 2013 de 162 146.91 € pour le budget principal.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2012 par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

5 6 AFFECTATION DE RESULTAT

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2013 du budget principal a généré un excédent de fonctionnement de 165 039.89 €. Les résultats antérieurs reportés étant de 92 737.78 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 257 777.67 €. Il convient d'apurer le déficit antérieur d'un montant de 95 630.76 €. Le solde disponible est donc de 162 146.91 € que le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter en excédent reporté.

on à l'unanimité des membres présents, de maintenir le taux
ée 2013, à savoir :

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

✓ Taxe d'habitation	4.76 %
✓ Foncier bâti	9.42 %
✓ Foncier non bâti	18.43 %

7 ó BUDGET PRIMITIF 2014

Le Budget Primitif du budget principal est voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'équilibre en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 432 386.67 ¤ et en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 559 041.91 ¤.

8 ó INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Monsieur Patrick GAGNEUR, comptable de la collectivité, l'indemnité de Conseil du 01/01/2013 au 31/12/2013 calculée à 100 % du taux plein du tarif prévu.

9 ó COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2013

Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du CCAS ont approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2013 qui est arrêté en dépenses de fonctionnement à 1 278.18 ¤ et en recettes de fonctionnement à 1 500,00 ¤, soit un excédent de 221.82 ¤. Les résultats antérieurs reportés étant de 1 361.02 ¤, l'excédent cumulé s'élève à 1 582.84 ¤ et est affecté en excédent reporté.

Les membres du CCAS ont également approuvé le compte de gestion 2013 du Trésorier.

10 ó BUDGET PRIMITIF CCAS 2014

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif annexe du CCAS a été voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS. Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 3 082.84 ¤.

11 ó REMERCIEMENTS

Pour clore la dernière réunion du Conseil Municipal de la mandature, le Maire remercie vivement tous les conseillers pour le travail accompli pendant 6 ans, toujours dans le souci de l'intérêt général et pour le bien de la collectivité.

Le Maire souligne le sérieux dont ont fait preuve les membres du Conseil Municipal, dans une ambiance détendue, voire amicale. Le Maire les félicite pour leur assiduité aux séances du conseil.

Le Maire remercie également les Maires-Adjoints pour l'aide qu'ils lui ont apportée, pour leur présence et leur disponibilité, ainsi que leurs avis dénués d'intérêts personnels.

Fait à MONNIERES, le 24/03/2014

Le Maire,

P. SAUTREY